MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :
(A COMPLETER PAR LA MAIRIE DE LAXOU)

SERVICES PERISCOLAIRES MAIRIE DE LAXOU

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **LA MAIRIE DE LAXOU** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **LA MAIRIE DE LAXOU**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 47ZZZ8578CB

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom :	Nom : **MAIRIE DE LAXOU**
Prénom :	Adresse : **3 AVENUE PAUL DEROULEDE**
Adresse :	Code postal : **54520**
.....	Ville : **LAXOU**
Code postal :	Pays : **FRANCE**
Ville :	
Pays :	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

| | | | | | | | | | | (| |)

Type de paiement :	Paiement récurrent / répétitif	☒	Paiement ponctuel	☐

Signé à : .....

Le (JJ/MM/AAAA) : .....

Signature :

DESIGNATION DU REDEVABLE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du redevable :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **LA MAIRIE DE LAXOU**. *En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec* **LA MAIRIE DE LAXOU**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.